

## O4 à Québec

La Faculté de Médecine Dentaire de l'Université Laval (Québec) peut accueillir 1 étudiant rennais de O4 pour l'année universitaire 2018/19, dans le cadre d'une convention d'échanges d'étudiants signée entre nos 2 établissements.

- L'étudiant n'aura aucun droit d'inscription à régler à Québec (les droits d'inscription devront cependant être réglés à Rennes, avant le départ pour Québec).

- **L'étudiant devra régler sur place le coût de location de la trousse clinique : 3 250 \$ CAN<sup>1</sup> + 1 caution de 500 \$ CAN<sup>2</sup>** (prix pour l'année 2018/19). Il faut prévoir aussi environ 500 \$ CAN pour les manuels de cours et 100 \$ CAN<sup>3</sup> pour des fournitures diverses (casiers, pièces à main).

### I - Sélection

---

Les étudiants candidats doivent envoyer **avant le 16 février 2018 une lettre de motivation argumentée accompagnée d'un CV détaillé avec photo (format A4, 1 seule page)** au Professeur Jean-Louis Sixou, responsable des relations internationales (jean-louis.sixou@univ-rennes1.fr). Les critères pris en compte sont les suivants : notes de O2, notes de O3 (S5), notes de TP, assiduité aux TP, comportement, lettre de motivation.

### II - Formalités administratives

---

- Un passeport encore valide 3 mois après la date de retour du Canada est obligatoire.

- Un certificat d'acceptation du Québec doit être demandé plusieurs mois avant le départ : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html> (coût : 112\$<sup>4</sup>).

**Des preuves de capacité financière** devront être fournies au moment du dépôt du dossier : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/conditions-requises/capacite-financiere.html#preuves>

**Des justificatifs bancaires** attestant que l'étudiant dispose des ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de transport (aller-retour depuis la France), d'installation (500 \$ CAN) et les frais de subsistance pour toute la durée du séjour (estimés à 12 538 \$ CAN<sup>5</sup>) doivent être joints à la demande.

---

<sup>1</sup> 2 114 €  
<sup>2</sup> 327 €  
<sup>3</sup> 65 €  
<sup>4</sup> 72 €  
<sup>5</sup> 8 212 €

- Une fois ce certificat obtenu, une demande de permis d'études doit être effectuée [http://www.canadainternational.gc.ca/france/visas/study-apply\\_demande-etude.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/france/visas/study-apply_demande-etude.aspx?lang=fra) (coût : 150\$ CAN <sup>6</sup>).
- La notice d'information de la Direction des Affaires et Relations Internationales sur le certificat d'acceptation du Québec et le permis d'études est jointe à ce document.
- L'étudiant doit contacter directement son centre de sécurité sociale et mutuelle concernant les formalités à effectuer pour la couverture d'assurance maladie. Pour la sécurité sociale, le document à remplir est le formulaire SE401-Q-106 de la CPAM ([http://www.lmde.com/fileadmin/pdf/securite\\_sociale/SE401-Q106.pdf](http://www.lmde.com/fileadmin/pdf/securite_sociale/SE401-Q106.pdf)). Ce document doit être signé par l'établissement d'origine avant le départ.
- L'assurance responsabilité professionnelle couvrant les actes cliniques est offerte par l'Université Laval.
- Un dossier de demande de bourse devra être déposé auprès de la Direction des Affaires et Relations Internationales courant mai. L'attribution d'une bourse se fait sur critères sociaux.
- L'année universitaire à Québec commence début septembre et se termine fin avril. **Une semaine préparatoire est organisée la dernière semaine d'août.** Tous les étudiants doivent s'y présenter.
- Il est possible de louer une chambre en résidence universitaire sur le campus (prix : 349\$ CAN <sup>7</sup> pour l'année 2017/18). Pour plus d'informations : <http://www.residences.ulaval.ca/>

### **III - Obligations universitaires et cliniques**

---

#### **Avant le départ de Rennes :**

- **L'étudiant devra valider son année de O3 en 1<sup>ère</sup> session (jury : 6 juin 2018).**
- L'étudiant devra effectuer son stage hors-odontologie avant son départ.
- L'étudiant devra effectuer un stage pré-clinique (initiation aux soins) de 2 semaines en juin ou juillet 2018 (OCE, Prothèses, Chirurgie, Parodontologie, Accueil-Urgences). Une convention de stage sera établie entre l'étudiant et le Pôle d'Odontologie du CHU. L'étudiant devra impérativement souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle (RCP) afin d'être couvert durant son stage.

---

<sup>6</sup> 98 €  
<sup>7</sup> 228 €

- L'étudiant devra effectuer en juin 2018 quelques séances de TP de prothèse adjointe totale (O4), pendant les séances de rattrapage de TP avant la 2<sup>ème</sup> session d'examens.

**Validation de l'année au Québec :**

- L'étudiant devra envoyer son relevé des notes obtenues à Québec au plus tard le 31 mai 2019 avant les délibérations du jury de 1<sup>ère</sup> session (juin 2019).

- A son retour à Rennes au plus tard le 30 juin 2019, l'étudiant aura alors 5 semaines de stage à effectuer dans le pôle d'odontologie entre le 1er juillet et le 31 août, dont obligatoirement les 2 semaines précédant la rentrée universitaire. Pendant ses semaines de présence, l'étudiant devra dans la mesure du possible effectuer des vacances en chirurgie orale (les étudiants rennais ne pouvant pas faire de vacances de chirurgie à Québec).

Nom de l'étudiant :

Fait à Rennes, le

Je m'engage à respecter les différentes obligations mentionnées ci-dessus

Signature